



INSTITUTION



Le Département vote un budget combatif et volontariste

Réuni en session plénière du 7 au 11 février, le Conseil départemental de la Dordogne a voté à la majorité son budget primitif 2022. D'un montant de 558 M€ (+2,3% par rapport au BP 2021), il illustre la gestion sérieuse de la collectivité et traduit une politique volontariste en termes d'investissements.

Publié le 11 février 2022

Dans un contexte d'instabilité et de crise sanitaire aux multiples répercussions sur l'économie, le Département garde le cap qu'il s'est fixé, avec pour priorités de développer l'attractivité du Périgord, de renforcer la solidarité et la qualité des services publics, d'agir concrètement pour la qualité de vie et de faire de la Dordogne une terre d'excellence environnementale.

D'un montant de 558 M€ (+2,3% par rapport au BP 2021), le budget primitif 2022 peut s'appuyer sur une situation budgétaire saine.

Cela se traduit notamment par un taux d'épargne autour de 15% qui place la Dordogne dans le groupe des collectivités départementales exemptes de tension budgétaire.

Un haut niveau d'investissement

Autres marqueurs, une capacité de désendettement très correcte (autour de 7 années d'épargne), et un niveau d'investissement préservé (70 M€) grâce aux efforts réalisés sur les frais de fonctionnement de la collectivité lors des derniers exercices et grâce à des recettes de DMTO (droits de mutation) supérieures aux prévisions.

Cependant, les dépenses de fonctionnement progressent toujours à un rythme soutenu en raison de la hausse continue des dépenses liées aux compétences sociales.

C'est notamment le cas pour le versement des allocations individuelles de solidarité que sont l'APA, la PCH et le RSA (+5 % par an en moyenne depuis 2015 pour le budget d'action sociale).

De même, un possible retournement de conjoncture induisant une baisse de recettes de DMTO, pourrait être de nature à fragiliser l'équilibre budgétaire du Département en l'absence de tout levier fiscal et de la non-compensation des allocations de solidarité nationale par l'Etat.

Les principaux dossiers

A travers ce budget, le Département de la Dordogne conforte son rôle en matière sociale, dont les dépenses s'élèvent à 274 M€ (soit 49 % du budget global et plus de 60 % du budget de fonctionnement) avec en particulier :

- › 81,9 M€ pour le pôle Personnes Âgées (+10,3%) : 14.600 bénéficiaires de l'APA.
- › 70,5 M€ pour l'Aide Sociale à l'Enfance (+16,2%) : 1.600 enfants sont aujourd'hui confiés à la responsabilité du Département (+113% en 10 ans). Il s'agit désormais du deuxième poste de dépense le plus important pour la collectivité en matière d'aide sociale.
- › 69,9 M€ pour le pôle insertion (-4,39%) : 9.300 allocataires du RSA fin 2021 contre 10.569 en janvier 2021.
- › 48 M€ pour le pôle Handicap (+2,9%).

Des investissements ambitieux sur les routes

Autre compétence obligatoire assumée par le Département, les routes. Cette année, il y consacra plus de 30M€, dont 23M€ en investissement, notamment pour des opérations de contournement de bourgs, l'amélioration et l'entretien du réseau routier départemental, ou encore des travaux de réparation des ponts et ouvrages d'art : plus de 14 M€, dont 10M€ pour la réhabilitation du pont de Groléjac.

Le chantier de la fibre

Chantier prioritaire pour l'avenir de nos territoires, le déploiement du Très Haut Débit est le chantier le plus important de ces 25 dernières années en Dordogne.

Il sera achevé d'ici 2025. L'ambition est de connecter à la fibre optique chaque foyer et chaque entreprise. Il s'agit d'un réseau 100% public, 100% fibre sur 100% du territoire. La phase 2 débutée en 2021 s'intensifie en 2022 avec 9 M€ de subvention directe au Syndicat mixte du Périgord numérique (le double de la subvention 2021).

Des collèges réhabilités

En ce qui concerne les collèges, cette année, le Département va mener des travaux de modernisation dans plusieurs établissements. Plus de 6 M€ d'investissements sont prévus, notamment pour la rénovation thermique.

De même, les cantines de 6 nouveaux établissements vont passer au 100 % bio et local cette année : Clos-Chassaing, Anne Frank et Montaigne à Périgueux, et ceux de Coulounieix-Chamiers, Saint-Cyprien et Beaumont-du-Périgord.

Des engagements affirmés envers les tiers

Outre ses compétences obligatoires, le Département s'engage fortement à accompagner les projets de développement du territoire au travers de ses aides aux tiers.

Cela concerne par exemple la sécurité des Périgourdins via le contingent au SDIS à qui le Département va verser 18M€ cette année.

De même, près de 16 M€ vont être consacrés aux organismes rattachés et aux associations partenaires.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-departement-vote-un-budget-combatif-et-volontariste-22331959?>

Enfin, 8 M€ vont être fléchés pour maintenir les délais de paiement des contrats communaux et intercommunaux sous la barre des 12 mois dans l'attente de la prochaine contractualisation.